

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	26	20

Date de la convocation

15 mars 2024

Date d'affichage

15 mars 2024

Objet de la délibération
7 Finances locales
7-5 Subventions
7-5-1 Demandes de
subvention.

2024-023– Demandes de
subventions– Appel à
projet FIPD sécurisation
des établissements scolaires
2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification
le 28/03/2024

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jacques ABBO à Mme Marianne HUREL, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HIUET, Madame Mariline BOUCLET à Mme Magali BLANLUET, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : Monsieur Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

A été nommée secrétaire : Mme Anne BOUQUIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet 2024 au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) pour la sécurisation des établissements scolaires 2024 doivent être déposées avant le 29 mars 2024,

La commune propose de présenter le projet de sécurisation de l'école maternelle et de l'école élémentaire pour un montant total de

Le montant des travaux s'élève à 11 873.33 € HT soit 14 248 € TTC réparti comme ci-dessous :

- Alarme spécifique d'alerte « attentat– intrusion » : 7 231.68 €
- Clôture : 7 016.32 €

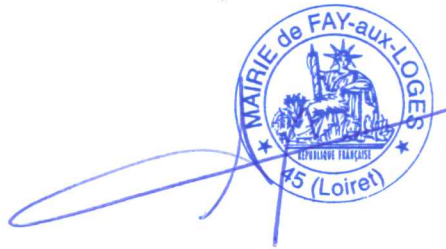
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de sécurisation de l'école maternelle et de l'école élémentaire pour un montant total de 14 248 € T.T.C.
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	HT
Travaux	11 873.33 €	14 248 €	Etat FIPD	5 936 €
			Autofinancement	5 937.33 €
Total	11 873.33 €	14 248 €	Total	11 873.33 €

- **SOLLICITE** une subvention de 5 936 € auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) pour la sécurisation des établissements scolaires 2024, correspondant à 50 % du montant du projet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

La secrétaire de séance
Anne BOUQUIER



Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA

